



Réseau des Chambres d'agriculture

Projets alimentaires territoriaux (PAT) et Bio

Introduction

2

1 PAT et bio : état des lieux

2

PAT orientés bio : des objectifs bio clairement affichés

2

Quelle gouvernance et quels partenaires des « PAT orientés bio » ?

3

L'effet des PAT sur la production agricole : quelle évolution de la SAU Bio ?

3

L'effet des PAT sur l'alimentation : un accélérateur d'Egalim ?

3

2 Le bio, un sujet transverse pour les collectivités permis par les PAT

4

Le rôle des PAT dans la mise à l'agenda du bio dans les collectivités

4

Des objectifs aux actions : les PAT, porteurs de la mise en œuvre d'actions plurielles

4

3 Dynamiques entre les acteurs de la production agricole bio et les PAT dans les territoires

5

L'implication des acteurs de la production agricole bio dans la gouvernance, accélérateur d'ambition

5

Une implication très forte des acteurs de la production agricole bio dans la mise en œuvre des actions des PAT

5

4 Conditions de réussite et mise en débat

6

Les succès des PAT

6

Freins, limites et leviers

6

Les PAT, porteurs d'opportunités pour la bio

7

5 Conclusion : la bio a tout pour être un sujet central des PAT

8

Introduction

Par leur approche systémique de l'alimentation et de l'agriculture, les PAT permettent de relier la question de l'alimentation avec celles de la santé et de l'environnement. Le bio est au cœur de ces enjeux. Pourtant, depuis 2022, le secteur traverse une crise de débouchés et de prix sans précédent. Quelle place occupe l'agriculture biologique dans les plans d'action des 451 PAT en 2024 ? Quelles sont les dynamiques d'acteurs associées ? Quels sont les moteurs et les angles morts de cette relation ?

En analysant les premières données du Portail France PAT, en service depuis mars 2024, et en s'appuyant sur deux enquêtes, ce Focus vise en quatre étapes à étudier la relation "PAT et bio" et les questions qu'elle pose.

La loi **EGAlim** (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous), adoptée en 2018 en France, a pour objectif d'améliorer la qualité de l'alimentation tout en soutenant une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement. Concernant les produits **bio**, les objectifs spécifiques de cette loi sont :

Augmentation de la part de produits bio dans la restauration collective : la loi EGAlim impose aux restaurants collectifs au moins **50% de produits durables** et de qualité dont **20% de produits bio** dans leurs achats, depuis 2022 pour les restaurants publics et à charge de service public et depuis 2024 pour les restaurants d'entreprises privées. Cette mesure vise à encourager notamment la consommation de produits issus de l'agriculture biologique et à sensibiliser les consommateurs dès le plus jeune âge à une alimentation plus respectueuse de l'environnement.

Sensibilisation et éducation à une alimentation durable :

En encourageant les pratiques biologiques et en imposant une présence de ces produits dans les repas de la restauration collective, la loi vise à éduquer et sensibiliser le grand public, et surtout les jeunes, à l'importance d'une alimentation saine, durable et responsable.

Le programme **Ambition Bio 2027**, présenté en avril 2024, s'inscrit dans la stratégie portée par l'État envers l'agriculture Biologique, un modèle central pour la souveraineté alimentaire et la transition agricole et alimentaire du pays. À travers ses trois axes, le programme Ambition Bio 2027 constitue le socle commun de l'ensemble des parties prenantes de ce secteur pour atteindre notamment cet objectif de **18% de la surface agricole** utile convertie en agriculture biologique à l'horizon 2027. Cela se fera par une stimulation accrue de la demande de produits bios et la recherche de marchés rémunérateurs, ainsi que par la mobilisation des outils de marché pour structurer l'offre de produits agricoles et alimentaires bios. Enfin, la recherche et la coordination des travaux des différents instituts techniques en lien avec l'agriculture biologique ont une place toute particulière dans ce programme, afin d'apporter et de diffuser des solutions innovantes et opérationnelles pour les acteurs de la bio

1. PAT et bio : état des lieux

PAT orientés bio : des objectifs bio clairement affichés

L'analyse des objectifs stratégiques des 451 PAT reconnus à date, dont 400 PAT labellisés de niveau 1 et 37 de niveau 2, permet d'identifier 14 « PAT orientés bio », c'est-à-dire des PAT mentionnant le bio dans au moins l'un de leurs objectifs stratégiques² ou dans leur nom. Parmi ces 14 PAT orientés bio, 4 PAT sont labellisés Niveau 2.

De leurs objectifs ressortent six types d'approche du bio. L'approche par la **production en bio** « Développement des pratiques agricoles bio » est la plus mise en avant par les PAT (7 PAT sur 14). L'approche par la **justice sociale** « Accès de tous à une alimentation bio » revient souvent (3 PAT) tout comme l'**économie alimentaire** via la structuration de filières biologiques de territoire (3) et commande publique et restauration collective³ (3). Viennent ensuite « Installation en agriculture bio » (2) et « Développement de l'offre en produits bio locaux » (2). Le développement de la bio s'intègre à l'approche « **Santé** », un objectif transverse de plus en plus prégnant.

¹ Nombre de PAT reconnus en fin juin 2024.

² Ces objectifs stratégiques sont déclaratifs et font références aux objectifs énoncés dans les « Fiches PAT » du Portail France PAT.

³ Seulement 3 PAT affichent l'augmentation du bio dans la restauration collective comme un des objectifs, alors que presque tous les PAT accompagnent la restauration collective dans son approvisionnement. En effet, l'atteinte des objectifs EGAlim est plus souvent cités comme objectifs stratégiques, l'atteinte des objectifs en bio est comprise dedans.

Les 14 PAT orientés bio

PAT de la Communauté de communes du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix 11 ·
 PAT de la Communauté de communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse 23 ·
 PAT de Pays de Montbéliard Agglomération 25 · PAT du Val de Drôme en Biovallée 26 ·
 PAT de Rennes Métropole 35 · PAT Val d'Ille-Aubigné 35 · PAT de l'Isère 38 ·
 PAT du Pays Lédonien 39 · PAT du Pays de Lorient 56 · PAT du Pays de Sources et
 Vallées 60 · PAT du Sud Artois 62 · PAT du Massif du Sancy 63 · PAT du Département
 des Pyrénées Atlantiques 64 · PAT des Deux-Sèvres 79

Quelle gouvernance et quels partenaires des « PAT orientés bio » ?

Les « PAT orientés bio » sont portés par pratiquement toutes les échelles de PAT : Pays, départements, communautés de communes, Agglomérations, Métropoles. L'étude des instances des « PAT orientés bio » révèle une gouvernance multi-acteurs, sans que l'on puisse conclure quelle soit plus forte que la moyenne des PAT.

Tous comptent au moins 5 types de partenaires dans leur instance de décision. 50% ont intégré des acteurs environnementaux et quatre PAT un acteur de l'eau (ex. EPTB). En majorité, les partenaires bio sont des acteurs de la production agricole ou du foncier : Groupement d'Agriculture Biologique (GAB), Terre de Liens, CIVAM, ARDEAR.

Toutefois, les acteurs économiques ne sont pas absents. On retrouve à Rennes Métropole un acteur de la transformation agroalimentaire (Initiatives Bio Bretagne), en Pays Lédonien et en Val de Drôme, Biocoop et Cluster Bio, dans Le département des Pyrénées Atlantiques, l'association Un plus bio.

Les PAT orientés bio ont une plus grande diversité de partenaires que la plupart des PAT dont les principaux partenaires sont des collectivités territoriales et agences de l'Etat, et des acteurs de la production agricole en particuliers les Chambres d'Agriculture.

L'effet des PAT sur la production agricole : quelle évolution de la production bio ?

Du fait de la disparité des contextes territoriaux, de la crise générale de la bio et de la courte période observée dans cette étude exploratoire, il est déraisonnable de tirer des conclusions sur les effets immédiats des projets alimentaires territoriaux sur le développement de la bio. On observe en revanche plusieurs corrélations. Les PAT avec la plus forte augmentation de la SAU abordent le bio par l'approche « Développement des pratiques agricoles ». Si, dans les Pyrénées Atlantiques, l'augmentation de la SAU bio semble davantage procéder d'une attractivité naturelle (3ème département français en termes d'installation, dont une part importante en bio), on peut remarquer que le PAT Eguzon-Argenton du Vallée de la Creuse a un important

volet stratégique pour l'installation et la pérennisation des exploitations agricoles en agriculture biologique (AB) et a mené la construction d'une « stratégie foncière agricole territorialisée au service de l'alimentation » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et Terre de Liens. Dans le même sens, la dynamique autour de l'agriculture biologique dans la Biovallée dans la Drôme tend à porter ses fruits en conduisant à une évolution sur la durée de l'extension des surfaces bio et l'installation de producteurs.

Un projet de loi envisage l'atteinte de 21% de surface agricole en bio d'ici 2030

L'effet des PAT sur l'alimentation : un accélérateur d'EGAlim ?

Sur la base des données issues de la plateforme «ma cantine» en 2023, sur environ 13% des 80 000 cantines ayant télédéclaré, on estime à 13,1% les achats de bio en restauration collective en 2022 (l'objectif de la loi EGAlim étant de 20%). L'Agence Bio, sur la base de données issues des grossistes et sociétés de restauration collective, qui sont également partielles car ne prenant pas en compte les achats hors de ces circuits de distribution, estime le taux d'achats en bio à 6%.

Bien que les données soient pour le moment parcellaires, il est possible de mettre en lumière un engagement plus important des collectivités portant un PAT ambitieux dans son volet bio. A titre d'exemple, sur les 8 cantines (sur 31 établissements) de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, le taux moyen de produits bio est de 34% en 2023.

Quelles corrélations peut-on relever entre les taux d'atteinte et les politiques menées dans le cadre du PAT ? Le PAT des Deux-Sèvres illustre des réponses possibles. Dans le cadre de sa convention de partenariat avec AgroBio79, il soutient l'accompagnement par un technicien de neuf collèges par an (sourcing, méthode), le suivi et l'accompagnement technico-économique de porteurs de projets bio. Ainsi, ce sont 3 points par restaurant collectif que le département a gagné en part de produits bio en 2022-2023.

2. Le bio, un sujet transverse pour les collectivités favorisé par les PAT

Le rôle des PAT dans la mise à l'agenda du bio dans les collectivités

Les résultats de cette partie reposent sur un échantillon de 13 collectivités labellisées Territoires Bio pilotes, label décerné par la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB). 12 collectivités sur 13 ont fixé des objectifs liés au bio et, pour 10 d'entre elles, ces objectifs s'inscrivent dans le cadre d'un PAT. Les objectifs de développement du bio concernent, en grande majorité, améliorer l'approvisionnement en produits bios en restauration collective (11), le développement des pratiques agricoles bio et l'augmentation de la SAU. Viennent ensuite l'installation en agriculture biologique et structuration de filières biologiques (9), et l'accès de tous.tes à une alimentation biologique (6).

Certaines collectivités ont fixé des objectifs précis de **développement de l'agriculture biologique** par l'accompagnement économique des exploitations agricoles, le développement de la filière maraîchage et le doublement de la SAU bio en maraîchage d'ici 2030 (La Rochelle Agglomération) ou la sortie des pesticides avant 2030 (PAT de La Rochelle).

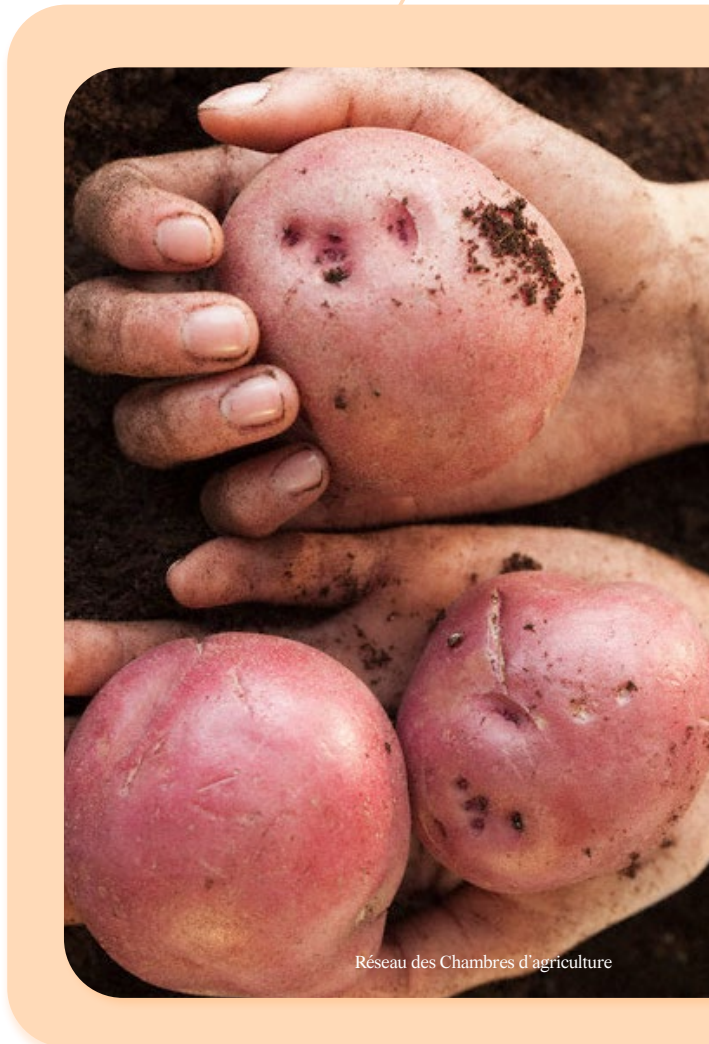
Les partenaires des collectivités sont majoritairement les acteurs de la production agricole identifiés dans le premier échantillon (GAB locaux, chambres d'agriculture, etc).

Des plateformes locales comme Mangez Bio Isère pour le PAT de Grenoble Alpes Métropole et le Marché d'intérêt local du Perche pour le PNR éponyme sont associées, parfois même des espaces test agricoles (Rhizome).

Des objectifs aux actions : les PAT, porteurs de la mise en œuvre d'actions plurielles

La restauration collective, la production, l'installation-transmission et la sensibilisation comptent le plus d'actions. L'approvisionnement de la restauration collective en produits bio est massivement déployé au sein de l'échantillon : accompagnement des acheteurs publics dans l'écriture du cahier des charges, mise en relation avec les producteurs bio locaux, création de groupements d'achat bio, formation des cuisiniers et des professionnels de l'enfance. Côté développement des pratiques agricoles bio, plusieurs espaces-test agricoles (3) ont été créés, des diagnostics de conversion sont pris en charge via le soutien financier au GAB, les financements

du dispositif PAEN⁴ pour favoriser l'AB sont mobilisés. L'installation-transmission et le foncier sont deux thématiques clé : installation de maraîchères bio sur les terres communales, création d'une SCIC bio, intervention foncière dans les espaces agricoles métropolitains en encourageant l'installation d'exploitations bio dans des filières déficitaires. Des actions de sensibilisation auprès des élus (formation) et du grand public (événements) ont été menées, comme la Fête de la Bio au Havre Seine Métropole. Enfin, des actions pour l'accès de toutes les personnes à des produits bio sont en cours, comme à Grenoble Alpes Métropole.



Réseau des Chambres d'agriculture

⁴ Protection des Espaces Naturels et Agricoles

3. Dynamiques entre les acteurs de la production agricole bio et les PAT dans les territoires

Les projets alimentaires territoriaux [...] sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial.

Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique, ou dans le cadre d'une démarche collective de certification environnementale [...].⁵

Code rural et des pêches maritimes, article L111-2-2

L'implication des acteurs de la production agricole bio dans la gouvernance, accélérateur d'ambition

28 sur 33 des GAB et 11 des 16 Chambres de l'échantillon travaillent avec les PAT de leur territoire. En plus des PAT, GAB et Chambres sont impliqués dans diverses démarches de territoire : PCAET, Contrat Territorial Eau, Contrats de bassins versants et protection d'aires de captages d'eau.

Les objectifs bio dans les PAT : au-delà de la loi EGalim, un besoin d'objectifs chiffrés. La grande majorité des GAB interrogés et plusieurs conseillers de Chambre relèvent une absence d'objectifs spécifiques sur le bio, et encore moins chiffrés. L'atteinte des objectifs EGalim domine l'échantillon. Quelques PAT ont des objectifs plus ambitieux que EGalim : la Ville de Rennes vise au moins 50% de produits bio d'ici 2026, les collèges gérés par la Métropole de Lyon 100%.

Les objectifs chiffrés concernent principalement l'augmentation des surfaces : le PAT du Pays de Lorient vise 30% de la SAU en agriculture biologique d'ici 2030, Nantes Métropole 50% de SAU bio et 50% de fermes bio d'ici 2025, Angers Loire Métropole 75% d'installations aidées en AB et 30% des surfaces en AB d'ici 2030.

La faible prise en compte des acteurs de la production agricole bio :

la priorisation du local dans les objectifs au détriment du bio. La priorisation du local sur le bio fait controverse entre les organisations professionnelles agricoles. Plus régulièrement mentionnés dans les PAT que la bio, « Agroécologie », « pratiques durables », « agriculture locale », désignations non contraignantes sont plus facilement mentionnées. Les GAB déplorent en revanche que les élus et élus n'osent pas davantage porter l'agriculture bio, considérant les connaissances scientifiques sur les effets globaux du bio en matière de santé globale.



Une implication très forte des acteurs de la production agricole bio dans la mise en œuvre des actions des PAT

Restauration collective, développement des pratiques agricoles bio et sensibilisation : le rôle essentiel des GAB. Les deux échantillons d'acteurs corroborent les résultats de l'échantillon des collectivités. Les conseillers interrogés sont souvent impliqués dans les actions pour la restauration collective (un tiers des deux échantillons). En matière de production et d'installation-transmission, les GAB sont fortement sollicités (diagnostics de conversion, accompagnements agricoles et formations techniques pour des producteurs). Le PAT du Havre Seine Métropole a permis l'installation de 8 maraichers via l'espace test agricole. En matière de sensibilisation et d'éducation, le dispositif Défi Foyer à Alimentation Positive (appels à projet) se détache avec 7 GAB comme animateurs. Enfin, GAB et Chambres sont mobilisés sur des études sur le foncier, parfois en vue d'installer, ou sur la logistique des circuits courts bio (Chambres du Doubs et du Tarn).

⁵ Cette partie repose sur deux échantillons nouveaux : 32 conseillers dans les Groupements d'acteurs biologiques départementaux ou régionaux, et 16 conseillers des Chambres d'agriculture. Les GAB ayant répondu à l'enquête appartiennent à toutes les régions métropolitaines sauf Île-de-France et les Hauts-de-France⁶. Les Chambres ayant répondu à l'enquête sont réparties dans 9 régions⁷.

⁶ Les GAB sont répartis par région comme tel : Nouvelle-Aquitaine (6), Centre-Val-de-Loire (4), Auvergne-Rhône-Alpes (4), Bourgogne-Franche-Comté (3), Bretagne (3), Région Sud (2), Occitanie (2), Pays de la Loire (2), Grand Est (1) Normandie (1).

⁷ Bourgogne-Franche-Comté (4), Pays de la Loire (2), Occitanie (2), Grand-Est (2), Auvergne-Rhône-Alpes (2), Nouvelle-Aquitaine (1), Normandie (1), Île-de-France (1), Hauts-de-France (1).

4. Conditions de réussite et mise en débat



Les succès des PAT

La mise en relation des acteurs agricoles et alimentaire et l'implication des élus et élus

Pour les collectivités, les GAB et les Chambres interrogés, **la mise en relation des acteurs et l'animation sont la force des PAT** pour le développement du bio. « Les PAT permettent de mettre autour de la table plus d'acteurs différents qui n'auraient pas d'espace d'échanges facilités sinon » (Bio63). Les PAT ont permis **la création d'échanges avec les élus**, soulignent les GAB et les Chambres. C'est ainsi l'occasion pour les GAB d'expliquer aux élus que « l'environnement fait partie des piliers des PAT, et le lien entre bio et environnement ».

Les financements mobilisables par les PAT ont renforcé les actions pour le bio

Pour 56% des collectivités et 78% des GAB de l'échantillon, le PAT a financé les actions pour le bio. Le PAT comme structure labellisée et identifiée facilite voire permet l'accès à des financements, notamment « en facilitant les réponses aux appels à projets et leur diffusion », et « la mise à disposition d'une ingénierie et de moyens humains et financiers sur fonds propres et subventions ». Le soutien politique via des lettres lors de candidature à appels à projet et le co-portage de dossier renforcent l'action des PAT pour le bio. Les financements viennent souvent de sources extérieures, comme le projet de légumineuses bio du PAT du PNR du Perche, financé par le FEADER, la Région Normandie, le PNR et la Chambre d'Agriculture de Normandie pour un total d'environ 200 000€. Prestations ponctuelles et conventions de partenariats : **les PAT sont sources de financements pour l'action des GAB et des**

Chambres d'agriculture, notamment en finançant du temps de travail. Les financements relèvent soit de conventions, soit de prestations uniques : accompagnement d'une cantine scolaire, animation de marché bio de producteurs, campagne événementielle sur le manger bio et local, animation de filière bio entre céréaliers et éleveurs, etc. Les financements varient de 2 000 à 13 000€. Les actions financées dans le cadre de conventions pluriannuelles couvrent cinq thématiques des PAT : Restauration collective, Environnement, Economie alimentaire, Nutrition santé et Education alimentaire. Ces conventions varient entre un et trois ans, pour des budgets allant de 650€ à 130 000€. Les conventions avec les chambres d'agriculture sont plus systématiques dans le cadre des PAT mais moins spécifiques au bio. Cependant, Bio Centre et plusieurs conseillers de Chambre remarquent une **difficulté de plus en plus importante pour les territoires de financer les PAT**.

Des succès difficiles à évaluer du fait du caractère récent des PAT interrogés

Il est cependant difficile d'évaluer les succès car nombres d'actions ont été lancées il y a moins de trois ans, et beaucoup d'autres en sont au stade de diagnostic. Le succès des démarches est encore tributaire de la mobilisation des établissements. Si certains font de réels efforts pour s'approvisionner localement et en bio « d'autres font beaucoup moins d'effort, voire aucun. Côté producteurs, même constat : « certains veulent bien s'engager pour fournir un débouché restauration collective, d'autres n'y voient pas d'intérêt ». **Le PAT se donne alors la mission de sensibiliser les communes, encore défaillantes, dans le soutien en commande à la bio.**

Freins, limites et leviers

La crainte d'exclure les acteurs majoritaires, premier frein à l'émergence de programmes d'actions ambitieux en faveur de la bio

La volonté politique, clé de voute du développement de la bio. Les enquêtes nous éclairent sur les raisons qui dissuadent les élus et élus locaux d'inclure des objectifs explicites de développement du bio dans leur PAT. « Le souhait des élus de ne pas favoriser une partie seulement de la population agricole. » Sont également citées « les idées reçues sur la bio » comme les « difficultés techniques », « la méconnaissance des bénéfices multiples du bio sur un territoire », « le manque d'ambition de l'Etat et des Régions », « la conjoncture économique actuelle jouant en défaveur du bio », « des réglementations en matière d'environnement et d'alimentation pas assez strictes ». En l'absence de portage politique fort, peu de PAT se dotent d'objectifs chiffrés et de moyens d'animation en conséquence.

Le local prédomine sur le bio.

La volonté de ne pas opposer les types d'agriculture au sein des PAT revient fréquemment dans l'enquête, les élus préférant parler de « qualité » et non de « bio » pour englober les autres SIQO.

Les leviers actuels et prospectifs

La sensibilisation des élus et des techniciens au bio est citée comme levier pour les inciter à travailler avec des acteurs de la bio dans le cadre des PAT. Des manières d'associer le local et le bio sont avancés, comme le rôle de facilitateur que peut jouer l'intercommunalité (opérateurs bio et élus, cuisiniers, etc). Les acteurs imaginent **l'instauration d'obligations légales d'indicateurs liés au bio** pour être labellisé ou recevoir des financements⁷ : obligation de SAU bio minimale déclinée à l'échelle départementale, protection de la ressource en eau avec nombre minimum d'installations et des conversions sur les zones de captage, etc. Pour concilier ces efforts avec la réalité des finances publiques locales, certains enquêtés citent des astuces : végétalisation des menus, travail des produits bruts, approvisionnement en direct des producteurs...

La pression sur les financements

Le financement par action ponctuelle amorce une dynamique mais n'enclenche pas une transformation profonde du système alimentaire. Bio Bourgogne-Franche-Comté témoigne : « Une fois l'étude terminée, nous ne pourrions pas prolonger les actions et maintenir la mobilisation de ces établissements dans le temps ». **Les moyens humains dans les PAT sont unanimement estimés comme insuffisants et précaires** : « une seule animatrice, ce n'est

pas du tout suffisant pour porter un PAT avec autant d'enjeux transversaux de l'agricole à l'alimentaire ainsi que la mobilisation des élus, d'autant plus lorsque le poste n'est pas pérenne ».

Comment pérenniser les financements ? En encourageant un meilleur accompagnement financier par l'Etat et la priorisation des actions environnementales soutiendraient la prise en charge du bio. Selon Bio en Grand-Est, « il faudrait plus de chargés de mission pour être en lien avec les territoires, mais les financeurs classiques – Etat, Région, Agence de l'Eau – exercent une pression de plus en plus forte sur les postes des GAB. La mise en place de conventions avec les collectivités compléterait les financements nécessaires mais la charge administrative de la gestion de multiples conventions ne doit cependant pas devenir un frein. »

Une gouvernance à repenser

L'élaboration de projet en groupe restreint entraîne une vision réductrice des enjeux du territoire. « Associer les associations telles que les GAB ainsi qu'une réelle diversité d'acteurs [représentés de manière équitable] allant jusqu'au monde « citoyen »

Les PAT, opportunités pour la bio

Les PAT, outil de sensibilisation grand public pour promouvoir la bio et engager le dialogue territorial entre les acteurs

Portés par les collectivités qui œuvrent pour leurs citoyens, les PAT apparaissent comme des lieux d'apprivoisement entre des acteurs différents : citoyens, mangeurs, agriculteurs bio, agriculteurs non bio. Il est important que d'autres acteurs que les réseaux bio communiquent sur les bienfaits de la bio en termes d'impacts sur la santé et l'environnement auprès du grand public. Les conseillers consulaires reconnaissent l'importance des PAT pour créer de l'interconnaissance entre les acteurs, des temps d'échanges et de pédagogie, et donc de visibilité pour le monde agricole et pour sa transition. Par ailleurs, les PAT offrent l'espace pour surmonter les divergences entre organisations de développement agricole. En inscrivant la concertation élargie dans la gouvernance du PAT, en assurant la représentation équitable des différentes organisations agricoles, foncières, des acteurs environnementaux, de la société civile, de la recherche, les PAT permettent le développement d'une connaissance fine du territoire, de ses enjeux et ses besoins.

L'importance du soutien à la bio par la demande : le rôle des porteurs de PAT

La restauration collective est centrale dans la collaboration des PAT avec les GAB et les Chambres. Un GAB rapporte le succès de « l'accompagnement de la cuisine centrale en régie directe : clairement une reconnaissance ». Les PAT sont une forte opportunité pour la bio en tant qu'espace d'actions pour respecter, voire dépasser, la loi EGalim. Enfin, il existe une méfiance de la part des agriculteurs bio envers l'approvisionnement de la restauration collective à cause de projets qui n'ont pas abouti. Le levier serait de **travailler sur la planification et sur l'engagement des communes avec des contrats**. La **contractualisation avec des volumes et prix garantis** est une opportunité majeure pour la bio et la création de débouchés pérennes pour les producteurs bio.

Dépasser le territoire : les collectivités porteuses de PAT invitées à se saisir des filières longues

Les défis actuels pour maintenir et développer massivement la bio passent par la structuration de filières longues, qui dépassent le territoire d'un PAT. En revanche, le Fonds avenir Bio, doté de 16,4 millions d'euros en 2024 et de 18 millions en 2025 et 2026, complète utilement le financement des PAT en permettant de financer des projets collectifs de structuration de filières bio ancrés dans les territoires.

(environnemental, socioculturel ...) » est clé pour construire un programme d'action ambitieux et précis ». Les acteurs remarquent que plus ils sont associés en amont de la construction du PAT, plus cela se ressent sur les objectifs du PAT. Plusieurs producteurs bio déplorent les sollicitations de collectivités (non rémunérées) dans le cadre de PAT pour des programmes sans actions concrètes et sans budget. **Des actions descendantes imposées** démobilisent les producteurs. La formation des chargés de mission à des pratiques d'intelligence collective permet de renforcer la portée des ateliers participatifs. **Le turnover des animateurs et animatrices PAT** ralentit la mise en œuvre d'actions : davantage de partenariats avec ces derniers pour qu'elles ne soient pas seuls à porter les actions du PAT contribuerait à la pérennité des actions.

Ces filières peuvent accéder aux aides de crise (104 millions en 2023 et 105 millions en 2025), ainsi qu'un appel à projet dédiés aux filières en difficulté (2 millions pour le porc en 2023, 2 millions sur le lait en 2024). « Un message national fort de soutien à la bio (tels que ceux utilisés pour les produits laitiers ou les cinq fruits et légumes par jour) appuierait la prise en compte du bio par les PAT, dans un contexte où les filières conventionnelles longues et exportatrices sont très implantées ». La campagne d'information Bio Réflexe de l'Agence Bio, dotée de 5 millions d'euros par an de 2024 à 2026 va dans ce sens.

L'alimentation bio, un sujet qui motive les élus et renforcé par les animatrices PAT

Les PAT, en amenant les questions d'alimentation, ont fortement motivé les collectivités. Bio en Grand-Est rapporte « avant les PAT, notre lien avec les collectivités était surtout la protection des captages. Souvent, les élus n'étaient pas très motivés par cette thématique. Pour la restauration collective les élus sont beaucoup plus motivés (santé des enfants etc) ». « Des chargées de mission PAT convaincues par la bio nous sollicitent pour être présents et porter des actions » (BioBerry), permettant d'avancer sur la bio même quand elle n'est pas inscrite dans les objectifs.



⁷ Le critère pour la labellisation PAT de niveau 2 de juillet 2024 fixe un indicateur de « préservation des ressources, de la biodiversité et/ou du climat ».

5. Conclusion : la bio a tout pour être un sujet central des PAT

L'espace d'échanges créé par les PAT a permis d'enclencher une réflexion collective sur les enjeux alimentaires, de santé, de changements de pratiques agricoles. Si la restauration collective est le point de départ de l'action en matière de développement du bio, l'enquête révèle que d'autres actions des PAT concourent à son développement : installation transmission, sensibilisation notamment. Seuls les PAT les plus systémiques s'engagent sur des actions de soutien à la production en bio, dans le cadre d'une démarche de planification agricole et alimentaire territoriale qui peut prendre plusieurs années. S'agissant d'une filière en crise, les réseaux d'agriculteurs bio expriment le besoin de PAT contenant des objectifs chiffrés. Ce rôle prescripteur est davantage porté lorsque les bénéfices du bio sont objectivés, davantage acceptés dans le cadre d'une large association des acteurs. A la fois vaste et incomplet, le lien entre PAT et bio démontre la pertinence de l'échelle locale pour agir.

À retenir

- Face à la crise du bio, la responsabilité des collectivités est évidente. Le respect des objectifs de la loi EGalim garantit des débouchés pérennes pour les producteurs bio d'un territoire. Les producteurs en attendent **une contractualisation sur des volumes et prix garantis**. Les PAT peuvent l'appuyer à plus large échelle.
- **Pérenniser les financements** est essentiel. Pour soutenir les acteurs bio, les collectivités peuvent co-porter des projets, répondre en partenariat à des AAP, et s'engager sur des conventions de plusieurs années.
- Les PAT sont l'opportunité de répondre aux enjeux santé et d'environnement d'un territoire par l'agriculture et l'alimentation bio. **Une planification aux objectifs précis sur le bio avec des moyens alloués à chaque action** est nécessaire si le développement du bio est souhaité.
- **L'intervention des collectivités sur les filières longues et l'action interterritoriale** permettrait d'augmenter considérablement la disponibilité des produits bio dans les circuits de distribution.